

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ	6h 15	12h 25	5h 10
Mercuès	6 18	12 47	5 56
Parnac	6 33	1 7	6 9
Luzech.	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Évêque.	7 17	2 1	6 49
Duravel.	7 32	2 46	6 59
Fumel.	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	8 1	2 49	7 26

DE LIBOS A CAHORS.			
tab. 2	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Monsempron-Libos.—Départ.	9h 30	5 25	7 55
Fumel.	9 37	5 37	8 2
Duravel.	9 54	6 03	8 24
Puy-l'Évêque.	10 3	6 17	8 30
Castelfranc.	10 17	6 41	8 48
Luzech.	10 29	7 1	9 2
Parnac.	10 38	7 16	9 13
Mercuès.	10 49	7 33	9 25
Cahors. — Arrivée.	11 5	7 52	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos	3 80	4 35	3 20
Puy-l'Évêque	3 70	2 75	2 05
Villeneuve-sur-Lot.	8 60	6 45	4 75
Bordeaux	20 80	15 35	12 20
Agen	10 65	8 1	5 85
Montauban	11 1	8 1	6 1
Toulouse	16 70	12 30	9 15
Aurillac	29 30	21 45	15 50
Paris	73 70	55 35	40 55
Cette	41 35	30 75	22 70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
AGEN.	Arr. 9 50	10 38	6 44
MONTAUBAN	Arr. 4 33	12 43	9 3
AGEN.	Arr. 1 36	5 11	10 6
LIBOS.	Arr. 2	6 10	»
	Arr. 3	7 36	»

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
PERIGUEUX.	Arr. 11 56	5 42	11 25
LIMOGES.	Arr. 4 31	8 21	2 27
ORLÉANS.	Arr. mit 43	4 55	8 30
	Dép. mit 55	2 38	10 21
PARIS	Arr. 3 50	4 39	2 59
	Dép. 4 40	7 45	»

Cahors, le 11 Mai 1870.

PLÉBISCITE DE 1870

Voici le résultat complet du vote du 8 mai, sauf l'Algérie :

7,210,296 *Oui*.
1,536,100 *Non*.

Le relevé général du vote militaire jusqu'à ce matin, donne environ 220,000 *Oui* et 40,000 *Non*. Ce dernier chiffre est exactement celui des votes négatifs constatés dans l'armée en 1852, avec un effectif de 70,000 hommes de moins qu'aujourd'hui.

VOTE DU DÉPARTEMENT

Inscrits... 88,931
Votants... 78,970
Oui... 72,843
Non... 5,639
Voix perdues... 488

La France a prononcé, en pleine liberté de discussion et de vote, sur la Constitution de 1870.

Désormais la dynastie Napoléonienne est fondée. L'adhésion du pays est formelle. On évalue à 7,210,296 les bulletins affirmatifs.

Les suffrages contraires ne dépasseront pas 1,500 mille.

Paris lui-même, qui avait donné l'an dernier 263,000 voix aux candidats de l'opposition, n'apporte aujourd'hui dans les urnes que 184,000 votes anti-plébiscitaires.

Jamais, on peut le dire, en aucun pays, dans aucun temps, aucun peuple ne prononça avec plus d'autorité sur sa propre destinée.

Le département du Lot a marqué sa place dans cette solennelle manifestation du 8 mai.

72,843 *Oui* ont approuvé les réformes libérales de la nouvelle Constitution, réfor-

mes contre lesquelles 5,639 *Non*, ont essayé vainement de protester.

Un résultat si admirable n'a pas besoin de commentaires.

Les conservateurs peuvent se diviser dans les questions de personnes aux élections législatives à celles des conseils généraux, des conseils municipaux ; mais ils resteront toujours unis sur le terrain de l'ordre contre l'anarchie.

Le bon sens populaire a fait justice de cette touchante confraternité des anti-plébiscitaires qui n'ont rien négligé, ni souscriptions, ni manifestes riches d'égoïsme et de parti-pris, pour arriver au succès désirable que l'on connaît.

Et certes on n'ira pas attribuer à « l'activité dévorante » de l'administration une part quelconque dans les 72,843 voix qui ont acclamé l'Empire libéral, car s'il est un reproche à lui adresser, c'est d'être restée peut-être trop en dehors de la lutte et de n'avoir pas cherché à entraîner la plupart des abstentionnistes au moins ; ce qui était facile.

Le magnifique résultat des élections du 8 mai est entièrement dû au bon sens de nos populations avant tout désireuses de la tranquillité qui entretient un courant régulier dans les affaires ; à leur confiance à cet égard dans la parole mémorable de Sa Majesté : « l'Ordre, j'en réponds » ; à leur reconnaissance envers l'Empereur pour le bien déjà acquis. — Il est dû à l'initiative individuelle des conservateurs irrésistiblement éveillée par les patriotiques accents des écrits, pleins de modération et de saine raison, de MM Murat, Deltheil, et aussi de MM Pagès Dupont, Du Bousquet-Laborde, etc. Nos intelligentes populations ont su en faire leur profit. Nous n'attendons pas moins de la sagesse des patriotes des plus grandes figures de l'Empire, les Murat, les Bessières, les Canrobert, etc.

Le verdict du 8 mai est souverain.

Il impose aux partis le respect, à la France la sécurité, à l'Europe la bienveillance.

Il commande au gouvernement d'agir dans le sens du progrès moral et matériel, des réformes, des économies, compatibles avec le tempérament national.

L'Empereur s'y est engagé, et avec lui le ministre Ollivier dont le talent est à la hauteur du patriotisme et qui n'a accepté les lourdes charges du Pouvoir, que pour aider le Souverain à satisfaire progressivement les aspirations légitimes du pays.

Cet engagement doit être tenu.

Il le sera.

Le secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

Correspondance Plébiscitaire.

Paris, 18 mai 1870.

La victoire est décisive ; elle ne justifie pas seulement nos espérances, elle les dépasse.

Le suffrage universel a parlé ; la souveraineté nationale s'est affirmée, la révolution a été vaincue ; une immense majorité a sanctionné le plébiscite et l'empire libéral.

Et ce grand résultat a été obtenu sans désordre, sans pression, par le seul effet de la raison publique et du bon sens patriotique des masses !

L'Empereur s'est adressé au peuple avec une confiance que le peuple lui a rendue ; et ce témoignage de l'approbation nationale est d'autant plus significatif qu'il s'est produit au milieu d'une liberté complète en dépit de tous les efforts et de toutes les excitations des partis.

Le plébiscite ramène à l'Empire les voix que les élections législatives de 1869 avaient pu lui faire perdre. Nous n'avons pas encore sous les yeux les résultats complets du scrutin ; mais ce qui nous manque ne saurait en modifier la portée.

7,210,296 *Oui* contre 1,530,610 *Non*, voilà la proportion des votes affirmatifs et des votes négatifs. Dans ces chiffres, ne sont pas compris les votes de l'armée, de la ma-

rine et de l'Algérie. A l'heure où nous écrivons, le résultat est acquis, et il est éclatant, irrésistible.

— Il y a eu à Paris, sur 416,215 électeurs inscrits, 139,538 *Oui* et 184,246 *Non*.

La majorité est en faveur de l'opposition. Mais si l'on se rappelle qu'aux élections de Mai 1869, le Gouvernement n'avait guère rallié plus de 74 mille voix, tandis que l'opposition en recueillait plus de 230 mille, il faut reconnaître que le Gouvernement a singulièrement gagné du terrain : environ 65 mille voix !

Dans une bataille qui se livre sur une aussi vaste échelle, il y a toujours des échecs partiels. Certains votes, parmi lesquels ceux de plusieurs grandes villes et de quelques régiments de l'armée de Paris, seront remarqués ; mais ils s'effacent devant la grandeur et l'ensemble du résultat général. Ils ont même, un point de vue spécial, l'avantage de faire ressortir l'indépendance absolue du vote, dans l'armée aussi bien que chez les autres citoyens.

— Les craintes que l'on avait conçues pour la soirée d'hier à Paris se sont heureusement dissipées. Des mesures avaient été prises ; les principaux points stratégiques avaient été occupés par les troupes. Ces précautions se sont trouvées inutiles, et, sauf quelques rassemblements, quelques cris, tout s'est passé avec calme, sans que la force publique ait eu à intervenir sur aucun point.

— Le comité central a siégé depuis sept heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, recevant les dépêches, les communiquant aux journaux, constatant par lui-même des résultats auxquels il n'a pas été étranger.

Les opérations plébiscitaires se sont accomplies partout avec une régularité complète.

Aujourd'hui le sentiment de confiance produit par le vote universel est tel qu'il ne vient à la pensée de personne qu'une émeute soit possible.

N'hésitons pas à le proclamer : c'est une

grande journée que celle du 8 mai. Quel Gouvernement et quel Souverain, après dix-huit ans de règne, auraient recueilli une adhésion aussi éclatante ? Quelle nation, au milieu de toutes les effervescences qu'amènent toujours, à son début, l'exercice des libertés publiques, aurait donné un pareil exemple de sentiment politique, de raison et de patriotisme ?

Pour extrait : A. Laytou.

La journée du 8 mai à Paris.

Grâce aux mesures d'ordre et à la conviction dans laquelle étaient les irrécyclables qu'ils seraient sévèrement réprimés, s'ils tentaient une émeute, l'ordre n'a pas été un instant troublé à Paris, durant toute la durée du vote. Le scrutin a été ouvert à six heures précises dans les 270 sections, et les électeurs inscrits ont pris part paisiblement à l'opération.

A six heures le scrutin a été clos, et on a procédé à son dépouillement.

A la même heure, la préfecture de police a fait afficher l'avis suivant :

« Des bruits inquiétants pour la paix publique sont répandus dans plusieurs quartiers de la capitale, et des désordres y sont annoncés comme devant suivre le dépouillement du scrutin.

« Le préfet de police se fait un devoir de prévenir la population de Paris, que les mesures les plus efficaces sont prises pour réprimer, avec énergie et promptitude, toute tentative séditieuse.

« Il invite les bons citoyens à ne pas se porter sur les lieux où des entreprises criminelles peuvent se produire, et à seconder ainsi l'action tutélaire des autorités spécialement chargées d'assurer le respect des personnes et des propriétés.

Le préfet de police, J. M. Pietri.
Paris, le 8 mai 1870, 5 heures du soir.
Vers sept heures du soir, une bande de gamins, d'une cinquantaine environ, formée

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 mai 1870. (N° 3)

COLETTE

PAR J. LAURENCE

IV.

(Suite.)

Patrice, témoin de cet accident, se précipita aussitôt vers elle ; il la releva et la retint dans ses bras pendant quelques secondes. Suzon venait de s'évanouir ; mais comme elle ne s'était fait aucun mal dans sa chute, elle reprit promptement connaissance.

En voyant qu'elle rouvrait les yeux, Patrice lui demanda avec intérêt comment elle se trouvait.

— Oh ! je n'ai rien... Merci !... répondit-elle d'une voix tremblante.

Elle s'appuya sur le bras d'une servante, et le

jeune homme n'insista pas pour la reconduire au manoir.

— Oh ! pensa Suzon avec amertume, comme il est content d'être débarrassé de moi.

Cependant Rosali avait descendu ce grand escalier qui faisait face au portail et s'en retournait vers le bourg. Elle rejoignit quelques femmes de sa connaissance, revint à l'église dans l'après-midi pour assister aux vêpres, puis se rendit à la promenade avec ses amies.

Toute la journée, Patrice ne fut occupé qu'à la suivre de loin, mais avec discrétion pour ne pas la compromettre. Le soir, il put enfin l'aborder sur la grande route.

— Rosalie, je vous en prie, dites-moi où je puis vous parler, puisque vous me défendez d'aller chez vous. Je veux un entretien sérieux, entendez-vous, acheva-t-il d'un ton à la fois résolu et passionné. Il faut absolument que je sache si certaines choses que j'ai entendues sont vraies.

— Mon Dieu ! Patrice, que vous êtes fou ! Mais prenez garde ou nous voit.

— Ce n'est que le bossu qui passe. Il y a un moyen sûr de l'obliger à se taire, tiens, Brocardin, acheva-t-il, en s'adressant à un vieillard vêtu de haillons qui, en effet, était à quelques pas d'eux.

Et il lui jeta une poignée de sous.

— Tu sais, Brocardin, reprit-il, que je n'aime pas qu'on s'mêle de mes affaires.

— Brocardin n'a pas de langue quand il ne doit pas en avoir, répondit sentencieusement le pauvre.

Et il poursuivit son chemin.

Mais un autre pouvait survenir et Rosalie avait moins envie que jamais d'être surprise avec son impétueux soupire.

— Ici, impossible de se voir, dit-elle précipitamment ; je vais demain à Valognes ; soyez-y à dix heures du matin, devant l'église, et suivez-moi de loin jusqu'à ce que je m'arrête pour vous parler.

V.

« Demain » avait dit Rosalie, mais demain Patrice devait commencer à faire ses loins.

Patrice sentait bien que c'était folie de donner à l'amour les heures du travail ; il n'en était pas moins prêt à tout pour obéir à cette femme qui semblait l'avoir ensorcelé.

Il résolut de monter Colette pour aller à Valognes. Toutefois, cela lui fendait le cœur d'obliger la malheureuse bête à un service de surcroît, car elle était vieille sa pauvre compagne ; il l'aimait bien ! Il l'avait vue jeune poulliche courant follement au milieu des prés. Comme il n'était encore qu'un enfant, elle avait sans cesse partagé ses travaux, et quand il était resté seul, pendant dans la même semaine son père et sa mère, Colette, à sa manière, l'avait consolé. Colette était tout ce qui lui rappelait son enfance joyeuse, et son père l'emmenant aux champs avec Colette, et sa mère mettant en croupe derrière elle le petit Patrice, quand elle s'en allait au marché sur Colette, dont les flancs supportaient les paniers d'osier remplis d'œufs et

de beurre.

Dès le lundi matin, Patrice se mit en selle, sur la brave jument qui hennissait et relevait encore sa vieille tête comme si elle eût été toute fière de sa charge.

Il n'était que neuf heures lorsque le cavalier et sa monture arrivèrent à Valognes. Patrice voulut mettre lui-même dans le râtelier de Colette de l'avoine et du foin, et après s'être ainsi assuré qu'elle ne manquerait de rien pendant son absence, il la laissa à l'auberge et sortit.

Il ne pensait qu'au bonheur de voir Rosalie, et ne songeait seulement pas à se plaindre de ce caprice qui lui imposait si gratuitement la peine de venir chercher à quatre lieues celle dont il était presque voisin.

Il se mit à battre le pavé dans une impasse située tout proche de l'église. C'était un endroit désert où l'herbe croissait, où ne restaient plus debout que deux ou trois masures, où l'on ne rencontrait personne ; mais de cet endroit il pouvait surveiller, sans être remarqué, tous ceux qui s'acheminaient sur la place.

Enfin dix heures sonnèrent au clocher de l'église ; chaque coup de marteau de l'horloge avait une sonorité, un éclat qui portaient dans l'âme une sorte de terreur, de tristesse inconsciente, au milieu de la ville calme et morte. Le cœur de Patrice avait des palpitations pressées ; il croyait sentir le marteau frapper sur sa poitrine en même temps que sur l'écran.

Pourtant la demie, puis onze heures sonnèrent encore, et la veuve ne se montrait pas sur la place

Patrice commençait à devenir fou.

Ce fut dans cette attente douloureuse qu'il resta cependant une partie de la journée. Il lui semblait impossible que Rosalie ne vint pas. Il ne croyait pas qu'aucune femme put avoir la cruauté de faire ainsi souffrir volontairement un homme à qui elle avait dit : Je t'aime !

Mais Rosalie ne se montra pas à Valognes ce jour-là.

Le crépuscule tombait lorsque Patrice, l'âme affolée de mille émotions où se confondait l'amour, la haine, la colère, la crainte, se résigna enfin à quitter la ville.

Sans s'en apercevoir, il déchira de l'éperon les flancs de la pauvre Colette qui s'efforçait de répondre à l'impatience de son maître irrité. Elle galopait, la malheureuse bête, comme si elle eût été jeune, mais tout son poil se hérissait sous l'abondante sueur qui recouvrait son corps. Ils ne mirent pas beaucoup de temps, en allant de ce train, à parcourir la route que déjà ils avaient faite le matin. La nuit, une belle nuit étoilée et éclairée par la lune, était complètement venue quand ils arrivèrent au haut de la côte rapide qui descend jusque dans le bourg de Quettehon. Là, Patrice arrêta brusquement son cheval pour écouter une voix moqueuse qui lui disait :

— Es-tu donc fou, Patrice. Va donc voir où elle est, ta balle.

— Gueux ! s'écria le jeune homme avec rage, veux-tu te taire, vipère ?

— Gueux, c'est possible, répondit le mendiant car c'était le vieux pauvre qu'il avait rencontré

sur le quai Jemmapes, montait le faubourg en criant : « Vive Rochefort ! A bas Ollivier, » mais elle ne put réunir un nombre suffisant d'adeptes et elle se perdit sur les hauteurs de Belleville.

Un groupe se forma vers onze heures, devant la caserne du Prince-Eugène. Vingt hommes avec un lieutenant sortirent et durent débayer le trottoir. Quelques individus chantaient la Marseillaise et les Girondins et criaient : « vive la ligne ! vive Rochefort ! » A minuit moins le quart un autre groupe s'empara de la lanterne d'un chiffonnier égaré dans les groupes qui environnent la caserne, et se dirigeait vers les boulevards en chantant et en criant. Ils étaient cinquante ou soixante au plus sur la chaussée. La foule les regardait passer sans prendre aucune part à leurs démonstrations.

La bande s'engage un instant sur le boulevard Sébastopol, en criant : « aux Tuileries ! Mais elle revient bientôt sur ses pas et continue sa route au cri de : « au boulevard Montmartre ! » Enfin, arrivée à la porte St-Martin, quelques bourgeois courageux se jettent au-devant de la bande et veulent l'arrêter. Un monsieur arrache la lanterne qui leur servait de guide et la jette à terre.

Quelques instants après, le groupe se reforme et repart vers le boulevard Montmartre ; la bande diminuée et réduite à vingt brailleurs à peu près, entre dans le faubourg Montmartre pendant que les bourgeois sortent en foule des cafés et manifestent hautement leur désapprobation. Puis comme la bande commet la faute de revenir sur ses pas en criant : « Vive Rochefort ! Vive la république ! on lui barre le passage au carrefour Montmartre, et une vingtaine de citoyens dispersent à coups de cannes ce dernier groupe de perturbateurs.

A minuit vingt minutes, une escouade d'agents, guidée par un officier de paix, assiste au nettoyage de la place opérée par les amis de l'ordre, sans avoir eux-mêmes à agir. Ainsi s'est terminée la journée.

Nous citerons encore ces quelques incidents : Deux régiments de ligne, en tenue de campagne, sac au dos et le pantalon dans les guêtres blanches, ont bivouaqué dans la cour du Conservatoire des Arts et Métiers, ainsi qu'un régiment de chasseurs à cheval. Une foule considérable se pressait devant les grilles.

A la caserne du Château d'Eau, au moment où le scrutin a été ouvert dans cette caserne, quatre soldats sont venus se placer auprès de l'urne et ont déclaré que « dût-on les fusiller », ils y resteraient jusqu'à la clôture du vote. On ne leur a fait aucune observation et on les a laissés à ce poste. Ce qui prouve et surabondamment la liberté du vote de l'armée.

A midi, M. Emile Ollivier est venu voter à la section du Conseil d'Etat. Il a pris la file comme un simple mortel et fait queue pendant près de trente-cinq minutes.

Paris, 9 Mai.
La Gazette des Tribunaux dit : Quelques troubles ont eu lieu hier soir. Vers neuf heures, une forte bande a parcouru le faubourg du Temple, vociférant la Marseillaise et criant : *Vive la République !* cette bande a renversé trois omnibus et construit une barricade au faubourg du Temple, près d'une fontaine ; elle a été rapidement enlevée par un détachement de troupes qui parcourait le faubourg au pas de charge, en criant *Vive l'Empereur !*
Une autre barricade a été construite au coin de la rue des Folies-Méricourt, avec une fontaine et deux omnibus renversés. Les gardes de Paris l'ont enlevée.

la veille au moment où Rosalie lui donnait rendez-vous à Valognes, mais vipère, non, et moins imbecile que toi, Patrice.

Et il se mit à pousser un éclat de rire impertinent.

Patrice lui jeta une pièce de dix sous.
— Dis-moi ce que tu sais, reprit-il en s'efforçant de se contenir.

— Tu as du bon, reprit fleugmatiquement le vieillard en ramassant la pièce, et tout gûeux que tu es aussi, comme tu sais te montrer plus généreux que certain richard, je te donne le conseil de tomber tout de suite, à l'improviste, chez la veuve Bidault ; tu sauras bien te faire ouvrir sa porte si elle craint du scandale. Je ne te dis que ça, mon garçon. Au revoir.

Patrice n'avait compris qu'une chose, dans les paroles du vieillard, c'est que la veuve Bidault s'était moquée de lui et qu'un autre, un richard, était en ce moment chez elle.

Ce fut encore l'infortunée Colette qui paya pour la coupable. Elle reçut de son maître un si furieux coup d'épée que le sang jaillit de son flanc déchiré. Mais la douleur la fit galoper pendant quelques instants avec une vitesse inusitée. Ce galop précipité sur la pente rapide de la route ne tarda pas à lui être funeste. Ses sabots se brisèrent aux premiers pavés du bourg, elle tomba et jeta son cavalier à quelques pas d'elle.

Patrice, cependant, se releva vite. Hélas ! il n'en pouvait être ainsi de la malheureuse jument qui, abattue, expirante, poussait des hen-

De nombreux gamins criaient : *Vive Rochefort !* Toutes les boutiques du quartier étaient fermées.

Une troisième barricade fut construite dans la rue de Meaux ; des sergents de ville dispersèrent une bande qui parcourait le boulevard de la Villette. Il y avait une foule considérable devant la caserne du Château-d'Eau.

Un détachement de troupes sortit de la caserne et, après les sommations légales, exécuta une charge pour débayer la place. On assure qu'un émeutier a été grièvement blessé d'un coup de baïonnette.

Quelques groupes stationnaient devant le jardin du Luxembourg, criant : *Vive l'armée ! Vive Rochefort !* Aucun autre fait n'est signalé.

L'ordre est complet dans tous les départements.

Paris, 10 mai.
Quelques troubles ont eu lieu hier soir dans les quartiers du faubourg du Temple et de Belleville ; l'ordre a été promptement rétabli aux cris de *Vive l'Empereur !* par les troupes de la caserne du Prince-Eugène. A minuit et demi Paris était complètement tranquille et n'a pas cessé de l'être depuis.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE
Paris, 11 mai, 9 h. 25 du m.
Le ministre de l'intérieur à MM. les Préfets.

Hier au soir, les troubles de la Villette se sont renouvelés. La garde de Paris et les troupes de ligne ont dû de nouveau intervenir pour maintenir l'ordre. 150 arrestations ont été opérées. A minuit et demi la tranquillité était rétablie.

Les votes antérieurs

Etant connus les résultats du vote du 8 mai, il n'est pas sans intérêt, au point de vue de la statistique politique, de jeter un coup d'œil en arrière et de rappeler les chiffres des votes exprimés dans les scrutins antérieurs.

A l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, on compta :

Electeurs inscrits : 9,977,452 ; — votants : 7,449,471.

Pour le prince Louis-Napoléon : 5,534,520 ; — contre : 1,891,732, à divers.
Abstentions : 2,527,981.

Sur le plébiscite des 20-21 décembre 1851, relatif à la présidence pour dix ans, on compta :

Inscrits : 9,833,176
Votants : 8,116,773
Oui : 7,437,407 — Non : 643,211
Abstentions : 1,716,800

Sur le plébiscite des 21-22 novembre 1852, relatif au rétablissement de l'Empire, on compta :

Inscrits : 9,833,576
Votants : 8,145,660
Oui : 7,824,189 — Non : 253,145
Abstentions : 1,692,915

Aux élections législatives de 1869, on compta :

Inscrits..... 10,416,668
Votants..... 8,125,017
Abstentions... 2,291,651

Quant aux votes pour et contre le gouvernement, on peut les évaluer ainsi :

Pour les candidats favorables au gouvernement : 6,125,017, — et pour les candidats des diverses oppositions réunies : 2,000,000 environ.

Hier, les ministres se sont réunis en conseil à deux heures, en vertu d'une convocation spéciale de l'Empereur.

Dans le conseil, l'Empereur a reçu les félicitations des ministres au sujet de l'éclatant succès du plébiscite. Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, on s'est occupé ensuite de la nouvelle composition du cabinet. On aurait hésité entre deux combinaisons : la première consistait à remplacer les ministres démissionnaires et à compléter

nissements plaintifs.

A ce triste spectacle, l'humanité revint dans l'âme bouleversée du maître. Il essaya de relever ce pauvre animal, il caressa ses naseaux sanglants, il flatta sa crinière inondée de sueur, il lui prodigua les noms les plus doux, mais vainement. Colette avait pour lui des regards douloureux et pleins de pardon à sa manière ; cependant, elle ne pouvait bouger. Bientôt il s'aperçut avec terreur qu'elle avait la jambe cassée.

Patrice se mit à sangloter comme un enfant. Il ne savait que trop qu'un cheval qui a eu la jambe cassée est perdu.

— Brutal que je suis ! balbutia-t-il, furieux maintenant contre lui-même.

— Puis, fixant sur la pauvre jument des yeux remplis de douleur.

— Voilà donc la récompense que je te réservais pour tous tes services, lui dit-il comme si elle pouvait le comprendre ; ah ! que ne me suis-je tué tout à l'heure en tombant, je ne méritais que ça !

VI.
Dès le lendemain, maître Jean-Pierre Fontaine s'en vint frapper à la porte de Patrice Monnier. Il avait la mine douceuse et tâchait de prendre un air de compassion ; mais ses petits yeux rayonnaient d'une joie railleuse et contenue.

— Ah ! ça mon garçon, dit-il, il paraîtrait que tu es devenu tout à fait insensé. Il faut que tu me répètes l'histoire que j'ai entendue, sans

ainsi le cabinet ; d'après la seconde, le ministère tout entier aurait été remanié et reconstitué.

Ce qui pourrait amener un remaniement complet, c'est la retraite de M. le marquis de Talhouët qui paraît décidée. Toutefois des pourparlers sont engagés pour faire revenir l'honorable ministre des travaux publics sur cette résolution ; l'Empereur a personnellement insisté auprès de M. de Talhouët, que l'on ne désespère pas encore de conserver dans le nouveau cabinet.

Aujourd'hui les ministres se réuniront pour continuer leur délibération d'hier. On décidera s'il y a lieu pour tous les membres du cabinet de donner leur démission collective, afin de laisser à l'Empereur sa complète liberté d'action.

Dans ce cas M. Emile Ollivier serait chargé de recomposer le nouveau cabinet.

Si M. Ollivier quitte la justice, on pense qu'il deviendra le vice-président du conseil ; ce qui aurait pour objet, dans sa pensée, de mieux affirmer l'unité du ministère.

Il est probable que la question ministérielle sera réglée avant la réouverture de la session législative qui aura lieu jeudi prochain.

Nous ne citons aucun des noms nouveaux mis en avant pour occuper les portefeuilles de l'Instruction publique, des Affaires Etrangères et des Travaux publics. On comprendra la réserve qui nous est imposée sur ce sujet.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats :

« Le Rappel publie ce matin, dans son numéro du 18 Floréal an LXXVIII, un article dont l'auteur, M. Félix Pyat, raille le complot et les mesures auxquelles il a donné lieu, mais sans trop s'expliquer sur son trop célèbre toast à une petite balle. On se rappelle que cette provocation à l'assassinat, lue au nom de M. Félix Pyat, à l'ignoble banquet du 21 janvier, a été reproduite par M. Grandperret, dans son rapport. N'était-ce pas là, pour l'auteur du Chiffonnier, une excellente occasion de nous développer ses théories morales et politiques sur le régime ? »

MÉMORIAL DIPLOMATIQUE.

Le Memorial diplomatique contient l'entre-filet suivant :

« A la réception de jeudi dernier, M. E. Ollivier a implicitement pris congé des membres du Corps diplomatique, en leur laissant entrevoir que dans la huitaine le titulaire définitif du ministère des affaires étrangères, dont le choix reste subordonné au résultat du plébiscite, sera nommé. »

On lit dans la même feuille :

« La présence simultanée à Vienne du comte de Paris, du duc de Chartres, du roi et de la reine de Naples a donné naissance au bruit que des conférences devaient avoir lieu à Frohsdorff, dans le but d'opérer une réconciliation définitive entre les diverses branches des Bourbons ; on a même prétendu que le comte de Chambord renoncera formellement à tous ses droits en faveur du comte de Paris, afin d'augmenter les chances de celui-ci de monter sur le trône de France. »

« On nous écrit que ce bruit est surabondamment démenti par ce fait significatif que les deux princes d'Orléans n'ont fait que passer à Vienne en se rendant par le Danube à Constantinople, et qu'ils n'ont même pas fait de visite à M. le comte de Chambord. »

quoi je n'y croirais pas. Est-il vrai que ta jument se soit cassée la jambe, et que tu la nourrisse dans l'étable comme un vieux de la vieille aux Invalides ?

— C'est vrai, maître Jean-Pierre, répondit froidement Patrice.

— Mais, malheureux tu ne sais pas ce que ça te coûtera !

— Je ferai comme je pourrai, maître Jean, mais pour sûr je n'enverrai point Colette à l'abattoir.

— Après tout, mon garçon, si cette résolution de ta part prouve que tu n'as pas trop de cervelle, elle signifie aussi que tu as fièrement bon cœur. Si je te disais que ça me touche, moi, là... et je te le vas montrer sans garder rancune de ce qui s'est passé entre nous dimanche, je te le jure, mon garçon, je veux te rendre service. J'ai une jolie jument qui n'a encore que sept ans ; la Rousse, tu la connais ?

— C'est une belle bête, en effet.

— Je pourrais m'en défaire en ce moment, d'autant plus qu'il y a dans mes prés une pouliche de trois ans bientôt, qui va travailler dru l'année prochaine. Je te propose de te céder la Rousse.

— Je l'achèterais volontiers, malheureusement l'argent me manque.

— Bah ! je t'accorderai toute facilité de paiement. Je te vendrai la Rousse 400 fr. sur un billet que tu signeras, payable à trois mois d'ici, car c'est plus commode si j'avais par hasard besoin de le passer dans le commerce ; mais sois tranquille, Patrice, je t'apporterai la veille

Le Complot

Nous lisons dans la Presse :

Nos informations nous permettent d'affirmer que le commissaire de police M. Lagrange a passé vingt-quatre heures à Bruxelles dans les circonstances suivantes :

Le soldat déserteur Anson se trouvait à Bruxelles, abandonné par ses corréligionnaires politiques.

Voyant s'évanouir toutes leurs promesses, et n'ayant reçu, après trois visites à M. Victor Hugo, qu'un secours de 5 fr., il écrivit à Fayolle père, — avec lequel il avait été en rapport lorsque celui-ci recherchait son fils, — que dégoûté des personnes qui l'avaient trompé, il s'offrait à livrer au préfet de police des choses qu'il ignorait sans doute et qui étaient bien plus importantes et beaucoup plus graves que celles qu'il pouvait savoir sur les menées auxquelles lui Anson, avait été mêlé. Il demanda un sauf-conduit pour rentrer en France en raison de son état de déserteur.

Cette lettre se trouve au dossier de l'affaire dont la haute-cour est saisie.

Nous devons ajouter que cet individu, après plusieurs détours dont l'information judiciaire rendra compte, ne se rendit pas au rendez-vous donné au représentant de la police française pour rentrer en France.

D'autres faits graves qu'il a révélés sont consignés dans l'instruction.

— On lit dans le Salut public, de Lyon :

« On nous assure que le nombre des arrestations opérées dans notre ville s'élève à quinze. Les personnes arrêtées sont les principaux membres de la section de l'Internationale. Plusieurs membres de ce comité ont pris la fuite à l'étranger. »

La police aurait saisi, dit le Courrier, une quantité considérable de papiers, surtout au domicile de M. Richard, président de la section.

D'autres perquisitions domiciliaires ont dû être faites, mais nous ignorons absolument si elles ont amené quelque résultat et si elles ont prouvé une affiliation quelconque au complot dont on vient de découvrir la trame à Paris.

Toujours est-il qu'un juge d'instruction, M. Bonafos, croyons-nous, a passé la journée de dimanche et la nuit de dimanche à lundi à la prison de Saint-Joseph pour interroger les personnes arrêtées, qui sont placées séparément et mises dans une cellule particulière.

— A l'occasion des projets d'attentat contre la vie de l'Empereur, Sa Majesté a reçu les adresses des maréchaux et généraux commandant la garde impériale, les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e corps d'armée, en leur nom personnel et au nom des troupes sous leurs ordres.

— L'amiral ministre de la marine et des colonies a placé sous les yeux de l'Empereur les adresses que lui ont transmises les préfets des cinq arrondissements maritimes, le commandant de l'escadre d'évolutions et le commandant de la division cuirassée, à l'occasion de la découverte du complot tramé contre la vie de Sa Majesté. Ces adresses témoignent de l'indignation que ces projets criminels leur ont inspirée, ainsi qu'au personnel placé sous leurs ordres.

— L'Empereur a reçu de la part des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats

de l'échéance mon propre argent pour le payer, et je te renouvellerai le billet autant de fois que tu le désireras. Je t'en donne ma parole.

Patrice se disait bien que le rusé campagnard ne venait pas faire des offres si gracieuses sans avoir quelque arrière pensée, mais sa situation présente était embarrassante, tout son travail allait rester inachevé si un cheval lui manquait, et d'ailleurs, Patrice avait une âme loyale, incapable de vouloir du mal à quelqu'un, il ne pouvait pas croire à la méchanceté des autres. Bref, il se laissa si bien endoctriner par maître Jean-Pierre, qu'il acheta la Rousse au prix et au terme convenus.

VII.

Patrice vécut presque heureux à partir de cette époque. La veuve l'avait rappelé secrètement auprès d'elle, non sans lui avoir fourni une explication satisfaisante sur son absence au rendez-vous de Valognes ; une fois encore elle avait servi cet homme dont elle désirait garder pour elle la jeunesse et l'amour tout en demeurant libre de choisir un mari qui, par sa fortune, la mit à même de se livrer à ses goûts dispendieux.

Elle sut également tranquilliser Patrice relativement à certains bruits que celui-ci avait entendus concernant le prétendu mariage de la veuve avec un individu que l'on disait très-riche. Plusieurs mois s'écoulèrent. La Rousse était une bonne bête et Patrice

du 7^e bataillon de chasseurs à pied, l'adresse suivante :

SIRE,
Jusqu'ici, le 7^e bataillon de chasseurs à pied n'avait cru voir dans le caporal Fayolle et le chasseur Anson que deux déserteurs entraînés hors de la ligne du devoir et de l'honneur par d'odieuses excitations démagogiques, et passibles des tribunaux militaires.

Mais aujourd'hui nous lisons avec la plus vive indignation que ces deux misérables ont trempé dans le complot ourdi lâchement dans l'ombre contre la personne de Votre Majesté.

Le 7^e bataillon tout entier, officiers, sous-officiers et soldats, répudie hautement et de la manière la plus énergique les deux infâmes qui n'auraient jamais dû compter dans ses rangs et revêtir son noble uniforme.

Officiers, sous-officiers et soldats supplient l'Empereur de vouloir bien, dans cette pénible circonstance, leur permettre de renouveler près de Sa Majesté, et pour sa dynastie, l'expression respectueuse de leur profond et inaltérable dévouement.

(Suivent les signatures).

— L'Empereur a reçu les adresses :

Des membres de la cour impériale de Metz, des conseils municipaux et des habitants d'Arras (Pas-de-Calais) ; Cosne (Nièvre, Saint-Marsault (Deux-Sèvres), Tierpiéd (Manche), Coulogne (Pas-de-Calais), Maisnil-les-Poits (Pas-de-Calais), Beauvainville (Pais-de-Calais), la Châtre (Indre), Agnez-les-Duisans (Pas-de-Calais), Souchez (Pas-de-Calais), Lespinoy (Pas-de-Calais), Saint-Parize-le-Château (Nièvre), Humberecamp (Pas-de-Calais), Saint-Laurent-en-Gâtines (Indre-et-Loire), Jonage (Isère), Béthume (Pas-de-Calais), Allouange (Pas-de-Calais), Monthois, Vaux-les-Mouron, Sugny, Marvaux, Léry, Maure, Schault, Savigny, Condé-les-Autry, Chalherange, Autry, Brècy-Brières, Bouconville, Ardeuil-et-Montfaucelles, Aure, St-Morel, Moncheutin, Mont-Saint-Martin (Ardennes) ;

— Du comité cantonal plébiscitaire de Fruges (Pas-de-Calais) ;

— De la 3^e compagnie du 43^e bataillon de la garde nationale de la Seine ;

— De la compagnie des gardes nationaux mobiles de Saint-Dizier (Haute-Marne) ;

— Du conseil général et du conseil d'arrondissement du canton de Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire) ;

— Des curés de Saint-Clément (Loire-et-Cher), Saint-Nicolas-sur-l'Aa (Pas-de-Calais), de Gardes (Charente) ;

— Du juge de paix de Calais (Pas-de-Calais) ;

— Des instituteurs de Montlivault (Loire-et-Cher), Saint-Nicolas-sur-l'Aa (Pas-de-Calais), Bolbec (Seine-Inférieure), Cour-la-Granville (Moselle).

Pour extrait, A. Layton

Bulletin Vinicole

NOGARO (Gers) 6 mai.

Les premiers labourages sont terminés et les façons ne tarderont pas à commencer, la vigne depuis huit jours souffre de la fraîcheur ; elle se présente généralement mal, beaucoup de coursons n'ont pas poussé, les jeunes vont mieux.

Continuation d'un grand calme sur les

Monnier se disait qu'elle valait en effet 400 fr. ; seulement il se trouvait pour le moment dans l'impossibilité de solder le billet souscrit par lui au vendeur. Mais il s'inquiétait peu de sa pénurie présente, se fiant aux promesses de maître Jean-Pierre.

La veille de l'échéance, en effet, il vit arriver chez lui le riche cultivateur.

— Eh bien ! mon garçon, commença celui-ci d'une voix douceuse, je suis homme de parole — Je n'en doutais pas, maître Jean-Pierre.

— Voyons, qu'est-ce que tu peux me payer sur les quatre cents francs que tu me dois, car si tu n'as pas la somme entière, tu dois avoir fait des économies ?

Patrice sourit.
— Je n'ai que quarante francs à vous offrir.

La figure du fermier se rembrunit tout à coup.

— Je consens bien à t'aider, Patrice, mais à la condition que tu te tires d'affaire. Je ne te prêtera pas d'argent, si c'est pour arriver à rien. Ah ! en trois mois tu n'as su amasser que quarante francs pour en payer quatre cents ! Mon garçon, il faut te défaire de la rosse que tu nourris, comme si elle te rendait des services.

La suite au prochain numéro.

vins depuis une quinzaine, nulle affaire.

NUITS (Côte-d'Or), 6 mai.

Nos vignes ont beaucoup souffert de la gelée dans les nuits des 29 et 30 avril.

La plaine et l'arrière-côte ont été assez mal traitées, on dit aussi qu'elles jettent peu de raisins.

Ces sinistres ajoutés à celui de l'échamplure qui a détruit une grande quantité de ceps diminueront beaucoup la récolte prochaine et contribueront certainement à l'élévation des vins de 1869.

Depuis quelques semaines les vins se débarrassent, on voit dans toutes nos rues des lignes de fûts étrangers.

ORLEANS (Loire), le 4 mai.

Il paraît que du côté de Romorantin, bien des vignes ont été frappées par les dernières gelées; les cépages de grès noirs et de blanc ont particulièrement souffert; l'auvernat a été moins malheureux.

Du côté de Beaugency, écrit-on, les vignes ont également souffert, sinon beaucoup, du moins dans des proportions très étendues.

GONDREVILLE (Gâtinais), le 5 mai 1870.

Dans la nuit du 27 au 28 avril dernier, la gelée est venue détruire au trois quarts tous les vignobles du Gâtinais. On n'ose même compter que faiblement sur la conservation du dernier quart.

Pourtant il faut espérer que, comme en 1848, les contre-bourres, qui ne tarderont pas à paraître, si le temps devient favorable, offriront quelques compensations à la perte considérable que le pays vient d'éprouver.

JOINVILLE (Haute-Marne), 6 mai.

On finit les labours ou bêchage des vignes.

La nuit du 29 avril la gelée a fait des ravages dans certaines positions, mais la gelée du 30 du même mois n'a rien épargné. Les bourgeois ne faisaient que sortir, certains vigneron espèrent encore si la température était plus chaude, mais si le froid persiste nous n'aurons que du bois.

MARCUIL-SUR-BELLE (Dordogne), 6 mai.

La seconde façon est à peu près terminée dans nos contrées. Ce travail s'est fait par un temps des plus propices. La température douce et chaude que nous avons eu pendant le mois d'avril a fait monter rapidement la sève. Déjà les mannes apparaissent en quantité, mais depuis le 27 la température a baissé sensiblement le 30 au matin, la terre et surtout les bas fonds étaient couverts d'une forte gelée blanche qui a fait beaucoup de mal aux noyers, cependant la vigne n'a pas trop souffert. Peu de bourgeois ont péri, et pourvu qu'aucun autre accident n'arrive, l'apparence de la récolte ne sera pas compromise.

Les vins sont bons généralement; mais on ne pourra les juger sûrement que lorsque les soutirages seront terminés. Jusqu'à présent, ils se sont bien comportés, et ceux vendus ont été enlevés par les commerçants de la Creuse, du Limousin et du Pays.

MARSAIS (Charente-Inférieure), 6 mai.

Hier matin nous avons eu une gelée intense. Heureusement le ciel s'est couvert de nuages, et le soleil n'ayant pas paru, a épargné un désastre général. Les bas-fonds seuls ont eu à souffrir, les vignes blanches surtout.

SI-ANDRÉ DE CULAC (Gironde), 6 mai.

Le 30 avril, les palus de la Gironde ont été plus ou moins atteints par la gelée. Il est bien difficile d'apprécier le quantum du sinistre. Jamais le fléau n'a été plus fantaisiste, et, pour mon compte, sur certaines parcelles, j'ai perdu un quart, dans d'autres un huitième plus loin un dixième et enfin là où la gelée se fait sentir d'habitude avec le plus d'intensité pas un bouton d'enlevé. Tel est mon bilan. Mais je pense être dans les favorisés. J'ai vu des vignes où textuellement il ne reste pas un bois sain. Dans d'autres le mal se chiffre par moitié, trois quarts. Mes renseignements ne dépassent pas encore un certain cercle limité, mais tout porte à croire que la gelée a dû atteindre au moins tous les palus de la Gironde.

VILLEFREY (Haute-Saône).

Les vignes ont été presque à moitié gelées dans la nuit du 27 au 28 avril et dans celle du 29 au 30. Des travaux sont arrêtés pour le moment.

La température est toujours froide. Les vins sont toujours bien recherchés, le plus souvent par les contrées éloignées que par celles de la localité.

Nous recevons, au moment de mettre sous presse, de nouveaux renseignements d'Issoire (Puy-de-Dôme), de Beaugency (Loiret), de Ligny (Meuse), de Sancerre (Cher), qui nous annoncent de nombreux dégâts de la gelée. Notre prochain numéro contiendra le détail de ces désastres.

(Moniteur viticole)

Chronique locale.

Voilà la bataille plébiscitaire gagnée; c'est au gouvernement à en faire profiter le pays. Il y a là une dette à acquitter envers les populations, en même temps que le retour à la vie active et féconde, trop délaissée pour les disputes stériles.

« La situation présente, dit un journal, demande qu'on cherche à la régler sagement et avec le plus de rapidité possible. Il faut arriver à mettre dans la balance les besoins des classes laborieuses, avec les bénéfices des producteurs et des industriels.

« Le gouvernement tient dans ses mains la possibilité de donner une nouvelle et grande impulsion à notre pays; il le peut en abordant franchement les améliorations économiques et aussi en mettant à la tête des affaires des hommes d'initiative et de haute intelligence. — Chaque département a plus besoin que jamais d'être dirigé avec une grande fermeté et beaucoup de savoir.

Nous apprenons que l'Orphéon de Cahors va se rendre à Narbonne, pour prendre part au concours musical ouvert dans cette ville, le 26 mai prochain.

Nous ne doutons point que notre Société chorale ne se montre digne de sa brillante renommée. Qu'elle interprète le chœur *Gaule et France*, ainsi qu'elle l'a fait au dernier concert, — car il paraît que c'est son chœur de choix pour le concours, — et nous lui prédisons une victoire nouvelle. Mais il y a aussi un chœur imposé que la Société a dû recevoir déjà et qui doit offrir des difficultés sérieuses, en raison du classement de l'Orphéon de Cahors en division supérieure!

Du travail et de la persévérance, MM. les Orphéonistes. Vos concitoyens vous accompagneront de leurs vœux; ils seront toujours fiers de vos succès.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.
Concours régional agricole à Agen du 9 au 17 Mai 1870.
Réduction de 40 p. 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Il sera délivré les 13, 14 et 15 mai, aux gares de Villeneuve-sur-Lot, Périgueux et Cahors, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces trois points et Agen, des billets aller et retour, de toutes classes, pour Agen, avec une réduction de 40 p. 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-poste et des trains express. Ils seront valables pour le retour jusqu'au 17 mai inclusivement; mais ils ne donneront pas droit à des réductions de prix dans les voitures correspondant avec le chemin de fer.

Le service d'été de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans a commencé le 9 mai. Nous publions, à ce sujet, en tête du journal, les indications qui nous sont fournies par la Compagnie.

On nous écrit de Figeac: La journée du vote plébiscitaire a été fort calme, beaucoup plus calme qu'on ne l'avait espéré. Ses résultats ont été excellents. Notre ville qu'on se plaisait à représenter comme un foyer d'opposition et de socialisme vient de donner à l'Empereur une forte majorité. Le chiffre des *Oui* l'emporte de 277 sur celui des *Non*, des bulletins blancs et motivés.

Il faut reconnaître cependant, pour rester dans le vrai, que la section de Ceint-d'Eau a été en appoint considérable pour le gouvernement. Elle a voté *Oui* à l'unanimité de ses 111 votants. C'est dans la section qui comprend le chapitre que la majorité a été surtout faible, 32 voix c'est peu si l'on fait attention que le personnel de l'hospice et de la gendarmerie font partie de cette section.

Que je vous signale un petit incident, qui s'est passé sur la place de la Raison, et qui égarera vos lecteurs. Un certain X... fort connu ici pour l'exaltation de ses idées politiques, vit un groupe de paysans qui se dirigeaient vers la Mairie. Il se mit à les apostropher publiquement, à leur dire qu'ils allaient sans doute voter le *Oui*, et cela sans savoir pourquoi, que l'Empereur était un tyran, un oppresseur, etc. Il n'avait pas achevé sa litanie qu'un des paysans, gaillard, solidement charpenté, se détacha de ses compagnons, s'approcha du provocateur et lui appliqua deux vigoureux soufflets, en disant: *tiens, voilà qui t'aidera à comprendre ce que nous faisons*. Cette réplique peu parlementaire eut le mérite d'être efficace; elle calma soudainement celui qui la reçut, et elle amusa beaucoup les nombrables.

C'est en effet le ferme bon sens de nos

populations qui les a empêché de céder aux excitations dont elles ont été l'objet. Elles ont senti que la cause de l'Empereur était avant tout celle de l'ordre et de la sécurité sociale. En vain on leur a rappelé, comme l'a fait notre comité anti-plébiscitaire dans la réunion publique qui a eu lieu chez nous le 1^{er} mai, et dans la proclamation qu'il nous a adressée, en vain, dis-je, on lui a rappelé les fautes et les abus du gouvernement personnel; elles ont vu que ces raisons devaient précisément les conduire à approuver le progrès et l'amélioration incontestables de la Constitution de l'Empire. Voilà pourquoi elles ont accueilli avec empressement les nouvelles réformes et les nouveaux droits qui nous étaient accordés.

Il y a peu de jours, un violent incendie s'est déclaré au domaine de Ginouillac, commune d'Espédaillac, dont le propriétaire est M. Andral, ancien Ingénieur en chef à Cahors. Les pertes sont assez considérables. Trois granges ont été la proie des flammes; six taureaux ont péri. Tout était assuré.

Conseil municipal de la commune des Arques (Lot).

SIRE,
Les membres du Conseil municipal de la commune des Arques, canton de Cazals (Lot), à la nouvelle du complot tramé contre la vie de l'Empereur, viennent vous exprimer toute l'horreur que leur a inspiré cet abominable dessein, et forment des vœux ardents pour la conservation des jours du Souverain, qui saura maintenir l'ordre, sans nuire en rien à la liberté.

Nous sommes avec le plus profond respect de Votre Majesté, les très-humbles et fidèles sujets.

Aux Arques, le 6 mai 1870.
Signé: Les membres du Conseil municipal de la commune des Arques.

Les sentiments exprimés dans cette adresse sont ceux de toutes les communes du département qui ne protesteront pas avec moins d'énergie, contre la tentative odieuse de Beaury.

On nous écrit de St-Médard: La commune de St-Médard a voté *OUI* toute entière sans un seul *NON*, sans une seule abstention. Le dépouillement a été suivi des cris répétés de vive l'Empereur!

Par décision de Monseigneur, M. l'abbé Pradelles, Chapelain de Rocamadour, a été nommé curé de Cabrerets.

Œuvre de la reconstruction de la maison de Saint Sulpice à Issy près Paris.

Au mois de novembre dernier, j'eus l'honneur d'adresser les pièces ci-jointes, aux prêtres du diocèse qu'elles concernaient beaucoup, parmi eux voulurent bien donner immédiatement leur offre, et j'ai pu envoyer déjà à St-Sulpice une somme de 670 francs, plusieurs souscrivirent, promettant de verser un peu plus tard. Des raisons bien légitimes ont pu enfin empêcher quelques uns de répondre: que ceux qui ont souscrit, aussi bien que ceux qui ont l'intention de souscrire, me permettent de leur rappeler une œuvre qui doit leur être chère, en remettant sous leurs yeux l'appel qui leur fut fait. Je ferai parvenir sans délai à leur destination les sommes qui me seront remises.

Soulié, chanoine.
Cahors, novembre 1869.

Mon cher confrère,
La circulaire que je suis chargé de vous envoyer, reportera votre mémoire et ramènera votre cœur aux meilleurs souvenirs, peut-être de votre vie. Veuillez la lire avec attention et l'accueillir avec le même filial amour qui a inspiré à d'autres l'entreprise qu'elle vous propose. Si vos charges vous permettent de coopérer à l'œuvre de la maison d'Issy, soyez assez bon pour m'en informer bientôt; votre don quel qu'il soit sera accepté avec reconnaissance.

Quoique le comité de l'œuvre m'ait nommé son correspondant, pour le diocèse, vous pouvez, si vous l'aimez mieux, adresser votre souscription ou votre offre à Monsieur Icard, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Cependant, même dans ce cas, je vous serai obligé de me faire connaître le parti que vous aurez pris, afin que, conformément à la demande qui m'est faite, je puisse sans tarder, envoyer un rapport exact sur le résultat des circulaires expédiées.

Veuillez, agréer mon cher confrère l'expression de mes sentiments bien respectueux.

Soulié, chanoine.

Paris, octobre 1866.

Monsieur et cher confrère,

Permettez-nous de vous adresser une proposition, que vous accueillerez, nous en avons l'assurance, avec le plus sympathique empressement.

Il s'agit de reconstruire les bâtiments du séminaire d'Issy, qui tombent en ruines. La compagnie de Saint-Sulpice n'ayant pas de ressources suffisantes, ne peut songer à entreprendre, par elle-même, une reconstruction, qui doit exiger, il est facile de le comprendre, des sommes considérables.

Avec l'agrément de l'un de ses plus vénérables directeurs, et la pleine approbation de Mgr l'Archevêque, sous une inspiration toute spontanée, un comité s'est formé, dans la pensée de faire appel à tous les anciens élèves de St-Sulpice, quel que soient le diocèse auquel ils appartiennent.

C'est ainsi, Monsieur et cher confrère, que nous venons vous demander votre concours.

Nous sollicitons d'abord votre offrande personnelle, et, en même temps, nous vous prions de vouloir bien propager notre pensée autour de vous, en cherchant à y intéresser tous les confrères que vous pouvez connaître.

Les offrandes peuvent être envoyées à M. l'abbé Icard, directeur du grand séminaire de Paris, et dans les diocèses où il y a un séminaire dirigé par les MM. de St-Sulpice, au supérieur de ce séminaire.

Que si l'on avait le regret de ne pouvoir réaliser, pour le moment, tout ce que l'on désirerait offrir, on pourrait s'engager, sous toutes réserves bien entendu, à donner à chaque année, pendant un certain temps, une somme déterminée.

On recevra les plus modestes offrandes. Nous ne vous parlons pas, Monsieur et bien-aimé confrère, du caractère de l'œuvre, que nous vous proposons; votre cœur nous en sommes certains, l'a de suite compris. Tant de souvenirs se rattachent à cette sainte maison d'Issy, berceau de notre sacerdoce! Comme nous, vous serez heureux, nous n'en doutons pas, de pouvoir, dans cette circonstance, donner à d'anciens maîtres, ou plutôt à des pères vénérés, de qui nous avons tout reçu, et l'enseignement et l'exemple, le témoignage d'une reconnaissance que rien, ni le temps ni la distance, ne saurait affaiblir.

Veuillez croire, Monsieur et bien cher confrère, à tous nos sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en N.-S.

- LEGRAND, curé de St-Germain-l'Auxerrois.
- F. SIMON, curé de St-Eustache.
- MILLAUT, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.
- NOLÉON, curé de St-Séverin.
- Alfred DUCQUESNAY, curé de Saint-Laurent.
- A. JOURDAN, curé de St-Nicolas-des-Champs.
- L. CHEVOYON, curé de Saint-Ambroise.
- H. VANDEN BEULE, 2^e vicaire de Saint-André.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne:

Ainsi que l'avions annoncé, M. Frayssinet vient donner une série de représentations théâtrales. On commencera lundi par le *Trouvère*, grand opéra en 4 actes. Cette représentation sera donnée avec le concours de Mme Pilo Mariani, forte chanteuse; Mme Clément, chanteuse légère des théâtres de Toulouse; M. Jullia, fort ténor des théâtres de Lyon; M. Bladviel, baryton; et M. Lafont, basse noble des théâtres de Bordeaux.

M. Frayssinet ferait bien si sa troupe est bonne, de venir donner aussi quelques représentations à Cahors. Aujourd'hui que le chemin de fer nous met en communication avec les grands centres, il faut espérer que nous aurons quelquefois la visite de vrais artistes et que notre théâtre reverra son nombreux public d'autrefois. Nous conseillons fortement à M. Frayssinet de ne pas oublier Cahors, dans son itinéraire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 11 4 mai.
Naissances. — Denègre (Jeanne), rue Pellegry. — Tulle (Louis), Boulevard sud. — Alaux (Marie), Cabessut. — Paret (Jean-Baptiste), de la gendarmerie. — Imbert (Marie), à Larosière.

Mariages. — Delmas (Jean), cultivateur et Causse (Elisabeth), domestique. — Cassan (Jean), cultivateur et Lufau (Marie), domestique. — Iches (Jean-Pierre), charcutier et Foissac (Stella) (Anna).

Décès. — Mignot (Marie-Louise-Hippolyte), 40 ans, épouse Bouyssou rue Lestieu. — Lepellier (Jeanne), domestique, 34 ans, célibataire, née à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Cambou (Pierre-Marie), ancien maçon, 86 ans, né à Ba-

gat, (Lot), rue Chanterrie. — Enfant du sexe masculin né mort des époux Décas et Four-niée, à Merle. — Meulet (Baptiste), cultivateur marchand de graine, 45 ans, né à Nadillac (Lot), rue St-James.
Pour la chronique locale: A. Layou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt: Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois.

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales:

5,82% les 20 premières années,
5,77% les 20 années suivantes,
5,72% les 20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines: 5,87%

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit Foncier, 19, rue Neuve-des Capucines à Paris.

Extérieur

Bukarest, 26 avril.

Des excès déplorables viennent d'être commis contre les israélites dans la ville de Técoouth où les fêtes de Pâques avaient réuni, dans cette petite ville, un grand nombre d'étrangers sans aucun qui travaillent aux terrassements du chemin de fer. Plusieurs grecs de basse condition ont provoqué la rixe. Après avoir passé gaiement la journée de Pâques dans une auberge, ils se rendirent dans une confiserie où ils trouvèrent plusieurs israélites qui, paraît-il, auraient, par une attitude provocante, favorisé l'accomplissement de leur mauvais dessein.

La rixe ayant produit un grand tumulte, les malfaiteurs se dispersèrent dans la ville, à un signal donné, pour enfoncer les boutiques des israélites et jeter leurs effets dans la rue.

Leur temple a été également violé.

L'absence de garde nationale à Técoouth, l'éloignement des villes possédant une garnison et la rentrée de la plupart des gendarmes de la localité dans leurs foyers pour les fêtes de Pâques, ont favorisé le développement de ces troubles regrettables qui semblent avoir été prémédités et mis à exécution, à l'instigation d'étrangers, auxquels s'est joint la lie de la population indigène.

La nuit s'est passée tranquillement. Le lendemain, le parquet avait commencé l'instruction de l'affaire et était parvenu à connaître la plupart des auteurs de ces troubles, lorsque, hier soir, à la même heure que la veille, et avant que la force armée ait eu le temps d'arriver, les perturbateurs ont recommencé leur œuvre de destruction. La plupart sont des étrangers armés de couteaux, de massues et de revolvers.

Le peu de soldats qu'on a pu trouver dans le voisinage a dû se contenter d'appuyer l'arme au bras, les sommations faites au nom de la loi.

Ces sommations sont restées sans effet. Plusieurs soldats ont été blessés, mais les juifs ont été protégés dans leur personne.

Dans quelques heures, la force armée sera à Técoouth et tout rentrera dans l'ordre. L'instruction sera continuée et les coupables seront arrêtés et livrés, à la sévérité de la justice.

Plymouth, 26 avril soir.

Les nouvelles du Chili, apportées par l'Elbe, confirment, d'après les rapports des déserteurs, la nouvelle que le prétendant au trône d'Araucanie est bien Antoine Orélie, qui a déjà régné en Araucanie. La guerre avec le Chili est imminente.

Pour extrait: A. Layou.

COMPAGNIE

DU CHEMIN DE FER

ORLÉANS A ROUEN

ÉMISSION

DE 88.000 OBLIGATIONS

MM. les Souscripteurs sont invités à faire, du 10 au 15 mai, chez MM. Emile Erlanger et C^o, 20, rue Tailbout, le second versement de 70 fr. par titre souscrit.

Ils recevront par contre un titre provisoire libéré de 95 francs, donnant droit, après libération, à une obligation avec jouissance du 1^{er} juillet 1870.

Le solde de 200 francs pourra, à la volonté des porteurs, être versé à toute époque avant le 1^{er} janvier 1871, l'intérêt à raison de 5 0/0 l'an, depuis le 15 mai 1870 jusqu'au jour de la libération à la charge des Souscripteurs.

Les titres provisoires seront échangés contre des titres définitifs aussitôt que le décret d'utilité publique sera intervenu en ce qui concerne la concession d'Eure-et-Loir.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen. L'Administrateur délégué, VICOMTE DE VILLERMONT.

Announces Judiciaires

ÉTUDE

de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS.

Adjudication fixée au premier juin mil huit cent soixante-dix.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze janvier dernier, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles suivants.

Ce jugement a été rendu entre dame Rose Feu et le sieur Jean Lapeyre, son mari, entrepreneur de voitures publiques; dame Pauline Feu et Pierre Sabatié, son mari, teinturier, tous habitans et domiciliés de Puy-l'Évêque, demandeurs, ayant pour avoué M^e Delbreil avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, rue du Parc, n^o 42.

Le sieur Auguste Feu, boucher; dame Marceline Feu et le sieur Emile Braquet, son mari, boulanger, et Marie Vayssière veuve Feu, sans profession, tous habitans et domiciliés de la commune de Puy-l'Évêque, défendeurs, ayant pour avoué M^e Auguste Berton, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant audit Cahors, rue Clément-Marot.

Et dame Elisabeth Feu et Antoine Capoulou, son mari, entrepreneur de voitures publiques, habitant et domicilié dudit Puy-l'Évêque, défendeur, ayant ledit M^e Delbreil pour avoué.

BIEN A VENDRE.

1^o Unemaison, située au chef-lieu de la commune de Duravel, portée sous les numéros 2066 et 2066, section C. du plan cadastral de ladite commune et dont le sol a une contenance d'environ quatre-vingt-cinq centiares;

2^o Une petite maison, en face de la première, portée sous les numéros 2074 et 2074, section C du plan cadastral de ladite commune et dont le sol a une contenance d'environ vingt centiares.

Elles sont situées toutes les deux à Duravel, canton de Puy-l'Évêque arrondissement de Cahors.

La vente de ces immeubles sera faite devant M. Izarn, juge, nommé commissaire à cet effet, en son audience dans la salle ordinaire au palais de justice de Cahors, le premier juin prochain, à onze heures du matin. Les étrangers y seront admis.

Elle aura lieu en deux lots composés : Le premier de la maison formant l'article premier du présent placard sur la mise à prix de 4,200 fr. Et le second de la petite maison, article deux du

présent, sur la mise à prix de 100 fr. Pour extrait certifié véritable : Cahors, le neuf mai mil huit cent soixante-dix. L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent soixante-dix, folio C^e reçu un franc dixième et demi quinze centimes. Signé : Gisbert.

ÉTUDE

de M^e Léon TALOU, avoué-licencié près le tribunal civil de Cahors.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

À l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le dix-huit juin mil huit cent soixante-dix, à onze heures du matin,

Suivant procès-verbal du ministère de Duc, huissier à Cahors, en date des dix et onze février mil huit cent soixante-dix, enregistré, Monsieur Antoine Bouyssou, horloger, domicilié à Bordeaux, dame Marie Bouyssou, et Monsieur François Fumat, son mari, conducteur des ponts et chaussées, domiciliés à Mirande, ce dernier agissant en son nom personnel et pour autoriser sa femme, tous agissant solidairement et comme cessionnaires de François Teysseou, boulanger à Cahors, ayant M^e Léon Talou pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

Firent procéder à la saisie réelle de certains biens immeubles appartenant aux mariés Antoine Planavergne et Marguerite Albarel, cultivateurs, domiciliés à Cahors.

Cette saisie fut dénoncée auxdits mariés Planavergne et Albarel, par exploit de Duc, huissier à Cahors, en date du deux février mil huit cent soixante-dix, enregistré.

Ladite saisie et l'exploit de dénonciation furent transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le sept mars mil huit cent soixante-dix, volume 59, numéros 51 et 52, par Monsieur le conservateur qui percut les droits.

Un cahier des charges, contenant la désignation des biens à vendre et les clauses et conditions de la vente, fut dressé, rédigé et déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, par ledit M^e Talou, avoué poursuivant, et les saisies ainsi que leurs créanciers inscrits furent sommés d'en prendre communication, de fournir leurs dires et observations et d'assister à sa lecture et publication, ainsi qu'à la fixation du jour de l'adjudication qui eurent lieu le samedi trente avril mil huit cent soixante-dix.

Le tribunal susdit, par son jugement en date de ce jour, donna acte de la lecture et publication dudit cahier des charges et fixa le jour de l'adjudication au samedi dix-huit juin prochain.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

Une Maison, sise à Cahors, faubourg Labarre, au cul-de-sac Bessières; elle confronte avec Teysseou, Derrupé, Labartelonte, Pradal, la veuve Vayssières, Bayles, et petite rue; le sol de ladite maison de contenance environ de trente centiares; formant, la maison et le sol, les numéros 277 p. et 277 du plan cadastral de la commune de Cahors, section N. La maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un galetas. Le toit en tuiles canal est à deux versants, et la maison a deux portes d'entrée au rez-de-chaussée.

Ce bien est joui et exploité, partie par les mariés Planavergne et Albarel et par leur famille, et partie par la femme Vidal.

Cette maison sera vendue à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le samedi dix-huit juin mil huit cent soixante-dix, à onze heures du matin, en un seul lot et sur la mise à prix de cent francs en sus des charges, ci 100

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale que faute de remplir cette formalité avant la transcription du jugement d'adjudication, ils seront complètement déchus de ce droit.

Fait et dressé le présent placard, à Cahors, en l'étude dudit M^e Talou, avoué poursuivant.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le mai mil huit cent soixante-dix.

L'avoué poursuivant, Léon TALOU.

Enregistré à Cahors le mai mil huit cent soixante-dix.

Folio Caze

Reçu

ÉTUDE

de M^e NEULAT, huissier près le tribunal civil de Cahors.

VENTE DE VINS SAISIS

Fixée au dimanche quinze mai courant à deux heures de l'après-midi, au lieu de Saulès, commune de Vers.

On fait savoir à qui il appartient que, suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, en date du vingt-six janvier dernier, la vente de cent-dix hectolitres de vins saisis à la requête de M. Lacroix-Lacoste, propriétaire à Arcambal, au

préjudice de M. Souques, propriétaire à Ramailles, commune de Cabrerets, entre les mains des demoiselles Laur, propriétaires audit lieu Saulès, a été autorisée dans les formes prescrites par la loi.

En conséquence de ce jugement, la vente dudit vin aura lieu aux enchères publiques par le ministère de l'huissier soussigné, audit lieu de Saulès, commune de Vers, le dimanche quinze mai courant, à deux heures du soir.

Les acquéreurs seront tenus de payer au comptant entre les mains de M^e Neulat, huissier.

Cahors, le sept mai mil huit cent soixante-dix. NEULAT, huissier.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Étude de M^e Daffas, avoué à Gourdon.

D'un ajournement du ministère de Jean Tourriol, huissier à Gourdon, en date du 29 avril, il résulte que Marie Vésuïet, a formé contre son mari Jean Vaysse, une demande en séparation de biens.

D'un jugement du ministère de Dorval, huissier à Martel, en date du 30 avril, il résulte que Jeanne-Nécémie Valadié, a formé contre son mari François Bialgues, une demande en séparation de biens.

(Extrait du Gourdonnais, du 3 mai 1870)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Réseau central

Embranchement de Cahors à Libos

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement de Cahors

Avis en exécution de l'article 45, 49 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans fait connaître à tous intéressés que, par acte passé devant M^e Preyssat, notaire à Duravel, le vingt avril mil huit cent soixante-dix, elle a acquis de M. Joubert (Henri-François), professeur au collège des Jésuites, à Toulouse; de M. Joubert (Jean-Gustave), avocat, demeurant à Duravel, et de Mademoiselle Joubert (Nathalie), fille mineure, demeurant à Duravel, moyennant la somme de mille francs en capital :

1^o Quatorze ares vingt centiares de Bois taillis et rochers au lieu dit le Roc, dépendant du numéro 1511, section E du cadastre de la commune de Duravel et désigné au plan du chemin de fer sous le numéro 23;

2^o Six ares quatre-vingt centiares de Vigne au même lieu dit, faisant partie du numéro 1451 des mêmes sections, cadastre et commune et portant le numéro 24 du plan de la Compagnie.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sur les immeubles indiqués plus haut, qui n'auraient pas encore pris inscription ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur MM. et M^{lle} Joubert, ci-dessus désignés, et les personnes qui auraient des actions réelles relatives à ces mêmes immeubles, sont prévenues que ledit acte de vente va être immédiatement transcrit, et qu'à défaut d'inscription dans le délai de quinzaine qui suivra cette transcription, les parcelles vendues seront affranchies de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient.

Le présent extrait dressé et certifié par nous Ingénieur en chef du réseau central, W. NORDLING.

AVIS

Les propriétaires de la

BELLE JARDINIÈRE

Magasins de vêtements Confectionnés et sur mesure pour hommes et pour enfants.

(2, rue du Pont-Neuf, à PARIS.)

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un bureau spécial est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Des échantillons et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures, ainsi qu'un Catalogue complet, sont adressés à toutes les personnes qui en font la demande. GRANDS ASSORTIMENTS DE VÊTEMENTS POUR HOMME ET TOUT CONFECTIONNÉS SUR MESURE

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT ET C^{ie} PHARMACIENS A PARIS.

C'est à l'iode que l'huile de foie de morue doit ses propriétés; malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le cresson, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment dépuratif et sulfureux des plantes antiscorbutiques, Raifort, Cochlearia.

Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants, pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gourme et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

Dépôt à Paris, à la Pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près de la Banque; à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

ENGHÏEN CHEZ SOI

Les maladies de la gorge, grippe et bronchites traitées à domicile

Prix de la caisse contenant 24 quarts et un appareil pulvérisateur QUARANTE FRANCS

PRIX DES EAUX MINÉRALES SULFUREUSES D'ENGHÏEN,

LES PLUS SULFUREES DE FRANCE

CAISSE de 50 bouteilles... 35 fr.

— de 30 demi-bouteilles... 30 fr.

— de 50 quarts de bouteilles 28 fr.

En sus de ces prix, 2 fr. pour caisse et emballage

PRIX DES PASTILLES SULFUREUSES D'ENGHÏEN : 2 fr. la boîte

Adresser les demandes au directeur de la C^e, à Enghien, ou à la C^e de Vichy, 24, boul. Montmartre, Paris.

A Lyon rue Ste-Catherine, 9. Ouverture du cours le 30 mai.

COURS DE PRONONCIATION A L'USAGE DES BÈGUES

Écrire à Paris avenue d'Eylau, 90 pour les renseignements préalables.

Professé par M. CHERVIN, officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris. Complète guérison en vingt jours de leçons.

MÉDAILLE d'argent

SELLERIE, BOURRELLERIE, CARROSSERIE

CAHORS 1865

AVIS

VIALA, jeune, sellier carrossier, boulevard Nord, Maison Calmels, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son Magasin et son Atelier de Luzech à Cahors.

Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire, comme par le passé, ceux qui s'adresseront à lui, et pour mériter, par ses soins, son activité et le fini de son travail, la confiance dont on voudra bien l'honorer.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gulerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'EXTREMÉ CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

A VENDRE D'OCCASION

UNE PETITE CALÈCHE

avec Timon Limonières, et ses Harnais. — Voitures neuves, harnais neufs, fins et ordinaires; tout ce qui concerne la Carrosserie.

Emile ESCUDIÉ, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

Cors, Oignons, Durillons

Calme immédiat Et guérison prompte

Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

BEAUTÉ!..

Extrait de lys de Bayle, contre: rides, rougeurs, hâle, masques, dartres, boutons, teux au visage et pour unifier le teint; Beauté, Fraîcheur, éclat. — PRIX: 3 fr. — Eau anti-pelléculaire de Bayle, 3 fr. 50. — Pommade, 3 fr., contre: pellicules, rougeurs, démangeaisons, la chute des cheveux et leur décoloration.

Pharm. 64, r. Basse-du-Rempart, Paris. Cahors, J. Filhol, place au Bois à Agen; Delpech, 1 rue Garonne.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la STRÉTHRINE LA-HAUSSOIS, 1,50 le flacon.

Dépôts, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon pharmacien.

ALTERATIONS DU TEINT LELAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, rides, hâle, feux rouges, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 fr

SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie} préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaétons, Breaks, etc., etc. Élégance et confort. — Prix modérés